



## Auto entrepreneur après liquidation judiciaire

Par **OlivierPe**, le **04/03/2015** à **20:02**

Bonjour,

J'ai créé une Eurl il y a un peu plus de 2 ans maintenant. Le soucis est que bien que j'arrive à payer toutes mes factures ou presque, je ne dégage pas assez de chiffre d'affaire pour me payer. A titre d'exemple l'année passé je me suis payé 1600€ et rien que le comptable me coûte 2400€ par an. J'avoue ne pas avoir anticipé avant de monter mon entreprise qu'en Maurienne (Savoie), mon activité serai relativement calme

1° Voilà ma question, bien que j'arrive à payer mes factures quelles solutions ai-je pour arrêter l'entreprise car ce n'est pas vivable dans des conditions pareils. Je ne suis pas en cessation de paiement car j'arrive à payer toutes mes charges (saut 1 moi sur 2 le comptable ou je prends du retard). Quelles solutions ai-je devant moi à savoir qu'il me reste encore des crédits à payer (dans les 4 000€), plus tout les trimestres le RSI, plus la TVA, etc...

2° Je souhaiterai savoir au bout de combien de temps après le début d'une procédure de liquidation judiciaire j'aurai le droit de créer une auto entreprise pour continuer une activité après ce qui me permettra de dégager tout de même des revenus en tout cas plus que ce que je me fais en dirigeant une Eurl

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **LEVATITI**, le **04/03/2015** à **21:36**

Bonsoir,

Regarder le sujet suivant déjà ouvert dans le Forum Droit Des Entreprises :  
[fluo]Création d'entreprise avec statut d'auto entrepreneur[/fluo]

CDT

Par **OlivierPe**, le **05/03/2015** à **10:08**

Merci pour ta réponse.